DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 AVRIL 2015

Délibération n° 2015.04. 41.B

Médiathèque d'agglomération - L'Alpha - Travaux de construction - Lot n°1 « macro-lot/clos couvert» : avenant n°2

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015.04. 41.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°1 « MACRO-LOT/CLOS COUVERT» : AVENANT N°2

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 28 juin 2012 a attribué le lot n° 1 « macro lot » au groupement COVERIS (mandataire) et SAREC dont le siège est situé 35 allée de Mégevie – 33170 GRADIGNAN, pour un montant de 4 874 807,51 € HT.

Par délibération n° 8.B du 22 janvier 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus value d'un montant de 67 581,41 € HT qui a porté le montant du marché à 4 942 394,92 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en-moins value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- n° 1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli ou adaptation de la maîtrise d'œuvre)
- n° 2 – modifications demandées par le maître d'ouvrage,
- n° 3 – écarts quantitatifs entre la phase EXE et le CCTP du marché,
- n° 4 – demandes du SDIS ou du bureau de contrôle technique,
- n° 5 – optimisation de la maîtrise d'œuvre.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif n° 1

- Réalisation de garde-corps en serrurerie sur les façades latérales des terrasses des pignons des Mondes Comprendre, Créer et d'un Monde à l'autre (les ventelles ne pouvant pas jouer le rôle de garde-corps) 10 982,00 € HT
- Modification de la serrurerie d'un escalier de secours suite à une réservation béton modifiée (porte déplacée) (*) 8 617,50 € HT
- Prolongation de 2 lignes de vie sur le Monde Fabrique 11 311,74 € HT
- Fixations complémentaires pour les sabots des garde-corps vitrés des pignons 4 872,00 € HT
- Réadaptation de la serrurerie de l'escalier 9 de secours du Monde Imaginer (main courante débordant sur les unités de passage) (**) 638,00 € HT
- Les EP se jetant dans les paliers de sortie de secours du Monde Imaginer formant cour anglaise, il est nécessaire de créer des plates-formes en caillebotis surélevées 9 772,75 € HT
- Afin d'assurer l'étanchéité à l'eau du local de désenfumage, une étanchéité et un raccordement EP ont été réalisés 3 536,30 € HT
- Habillage des 2 poutres treillis se situant sous les escaliers de secours sujets aux intempéries dans Imaginer (traitement étanchéité) 9 169,60 € HT
- Pose de cassettes perforées avec isolation sur béton dans l'amphithéâtre de la Fabrique afin de traiter l'acoustique (traitement absent) 44 925,91 € HT
- Isolation par l'extérieur des locaux techniques enterrés par manque de hauteur disponible dans les locaux techniques rendant cette isolation impossible par l'intérieur 5 323,50 € HT

Motif 2

- Fourniture et pose d'un grillage en maille inox afin de sécuriser les organes d'ouverture des portes de secours d'Imaginer pour empêcher l'ouverture par l'extérieur	3 956,60 € HT

Motif 3

- Ajout d'un châssis 1200 x 900 dans la façade de Créer	693,41 € HT
- Augmentation de la surface des ventelles (+ 131 m²)	26 248,47 € HT
- Augmentation de la surface de la façade vitrée de l'ascenseur	10 482,84 € HT

Motif 4

- Remplacement des étanchéités résine des terrasses des pignons (non-conformité des plans vis-à-vis du DTU) par complexe dalles sur plots	42 275,95 € HT

Montant total en plus-value	192 806,57,57 € HT

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

Motif 4

- Suppression de l'étanchéité résine du marché (lignes 5.3.9)	- 27 545,20 € HT

Motif 5

- Suppression des ventelles dans l'amphithéâtre	**- 44 925,91 € HT**
- Suppression de caillebotis en périphérie des toitures des bâtiments	- 71 121,60 € HT
- Suppression caillebotis en alu anodisé des toitures d'Imaginer et de de Créer prévues en couverture des zones de trémies des escaliers de secours de ces mondes	- 11 719,40 € HT
- Suppression des cassettes de la sous-face du Monde Fabrique en extrémité de bâtiment	- 9 665,30 € HT

Montant total en moins-value	- 164 977,41 € HT

L'avenant n° 2 en plus value est d'un montant de 27 829,16 € HT.

Le montant du marché passe de 4 874 807,51 € HT à 4 970 224,08 € HT , soit une augmentation de 1,96 % par rapport au montant initial du marché.

(*)Le GrandAngoulême émettra à l'encontre de LOCI ANIMA, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le titre de recettes correspondant à l'indemnisation de ce préjudice d'un montant de 8 617,50 € HT.

(**)Le GrandAngoulême émettra à l'encontre de LOCI ANIMA, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le titre de recettes correspondant à l'indemnisation de ce préjudice d'un montant de 638,00 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 1 « macro lot » avec le groupement COVERIS (mandataire) et SAREC dont le siège est situé 35 allée de Mégevie – 33170 GRADIGNAN d'un montant en plus value de 27 829,16 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'EMETTRE les titres de recettes à l'encontre du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est LOCI ANIMA ARCHITECTURES, correspondant à l'indemnisation des préjudices d'un montant de 8 617,50 € HT et de 638,00 € HT.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **14 avril 2015**	**Affiché le :** **14 avril 2015**